

## PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 18 heures, au Manège de Brack à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84  
 Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 54  
 Nombre de procurations : 20  
 Nombre de votants : 74  
 Date de la convocation : 18 juin 2024  
 Date de publication : 02 juillet 2024

### Conseillers présents

FICHÈRE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	RIOTTE Christine
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	HENRY Micheline
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
STOLZ Julien	GRUET Justine	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	JABOVISTE Philippe	

### Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine	

### Conseillers absents ayant donné procuration

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHÈRE Jean-Pascal
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette
JEANNET Nathalie donne procuration à DOUZENEL Alexandre (DCC-2024-037)
SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves (DCC-2024-037)
FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CUINET Jean-Pierre (DCC-2024-037)
DELAINE Isabelle donne procuration à GIROD Isabelle (DCC-2024-037)
DRAY Frédérique donne procuration à JABOVISTE Philippe (DCC-2024-037)
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline (à partir DCC-2024-061)
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine (DCC-2024-037)
PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc (jusqu'à DCC-2024-039)
CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	LAVBOUROT Céline (DCC-2024-055)
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	MATHEZ Christian
MATHIOT Agnès	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyril
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	

**M. le Président** : Bonsoir à tous. Je remercie bien sûr Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole, de bien vouloir nous accueillir au sein du Manège de Brack à Dole

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique nous amène à vous proposer Thierry GAUTHRAY-GUYENET, s'il en est en d'accord. Je vous remercie.

Je poursuis avec la liste des pouvoirs qui sont ceux de : Mathieu BERTHAUD à Jean-Pierre CUINET jusqu'à son arrivée, Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE à Sylvette MARCHAND. Isabelle DELAINE à Isabelle GIROD (retardée), Frédérique DRAY à Philippe JABOVISTE (retardée), Daniel GERMOND à Patricia ANTOINE, Nathalie JEANNET à Alexandre DOUZENEL (retardée), Isabelle MANGIN à Jean-Baptiste GAGNOUX, Mohamed MBITEL à Stéphane CHAMPANHET, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Catherine DEMORTIER-BLANC (retardée), Jean-Paul CHAPIN à Dominique TRONCIN, Françoise DAVID à Jean-Luc LEGRAND, Gérard FERNOUX-COUTENET à Olivier MEUGIN, Laetitia JARROT-MERMET à Nicolas GOMET, Olivier LACROIX à Cyril MILLIER, Dominique MICHAUD à Jean-Pascal FICHERE, Joël PANNAUX à Julien STOLZ, Hervé PRAT à Timothée DRUET, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Christine RIOTTE à Jean-Luc CROISERAT, Grégory SOLDAVINI à Jean-Yves ROY (retardé).  
S'il n'y a pas d'observation, je peux ouvrir cette séance en bonne et due forme.

### **NOTICE N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024**

**M. le Président** : Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Je mets au vote ce procès-verbal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 mars 2024.*

### **NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

**M. le Président** : Vous avez la liste sous les yeux. J'en redonne lecture très rapidement. Vous avez :

- o avec l'Association Foncière de Gevry, une mise à disposition de personnel ;
- o avec la société ECO CO2, la convention du programme Moby ;
- o avec l'Association Foncière de Rainans pour une mise à disposition de personnel à 46 euros de l'heure ;
- o avec Efficience Architectures pour un avenant n° 1 pour la construction du centre de loisirs d'Authume ;
- o avec le Cabinet BROCARD GIRE Avocats pour des honoraires d'avocat pour la consultation du projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire de Biarne ;
- o avec la société ELIS Bourgogne-Franche-Comté pour l'entretien et la location des fontaines à eau ;
- o avec Grand Dole Habitat pour une convention d'occupation précaire de mise en sécurité d'urgence d'un logement rue Claude Lombard ;
- o avec le groupement VERSPIEREN/CHUBB pour le contrat assurances Dommages aux Biens ;
- o avec la SAS TRYOM pour le contrôle de la qualité de service dans les transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- o avec la société KEOLIS Mont Jura pour des prestations de services de transports des écoles primaires et maternelles vers les médiathèques ;
- o avec la société MICHAUD pour l'aménagement de la cuisine du restaurant scolaire Saint-Exupéry ;
- o avec la SARL BERSOT pour l'aménagement du self enfants du restaurant scolaire Bedugue.

Nous avons ensuite la construction d'un accueil de loisirs sur la commune d'Authume. L'ensemble des lots ont été attribués dans le cadre de la Commande publique. Je vous fais grâce du détail.

Nous avons ensuite :

- o avec les ressources humaines,
  - pour la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet au grade d'attaché principal à temps complet pour 3 ans ;
  - pour la création des emplois saisonniers pour la période estivale, comme tous les ans ;
- o avec Grand Dole Habitat pour une convention d'occupation précaire de mise en sécurité d'urgence au 202 rue Guynemer (logement 1528) ;
- o avec la médiathèque pour une convention d'accueil des auteurs et illustrateurs pour le salon Texte et Bulle les 25 et 26 mai 2024, avec Messieurs Lionel RICHERAND, Bruno HELTZ et Jean-Louis TOUHARD.

Nous avons des décisions sans incidence financière :

- o des mises à disposition de mobilier pour la Mutualité Française ;
- o des transferts de crédits ;
- o une délégation à la commune de Rochefort-sur-Nenon pour le Droit de Prémption Urbain (DPU) ;
- o la mise en place d'une carte d'achat au sein de la collectivité ;
- o une convention de partenariat avec la librairie Passerelle ;
- o un contrat d'ouverture de crédit Ligne de trésorerie interactive ;
- o une délégation à la commune du Deschaux pour du Droit de Prémption Urbain ;
- o une participation à l'Antre en Jeux pour le 13 avril 2024 ;
- o une convention d'autorisation d'occupation du boulo-drome le 19 avril 2024 avec la société Le Comptoir des Fers ;
- o une convention de partenariat avec l'association ETAPES MAS ;
- o une convention pour l'opération des Montgolfiades qui aura lieu cet été, au 14 juillet avec l'association Atmosphérique.

Y a-t-il des questions sur ces décisions du Président ? Je n'en vois pas. Merci d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président.*

### **NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les décisions du Bureau. Vous avez :

- o une constitution de groupement de commandes pour la concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire ;
- o une demande de subvention au Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles ;
- o une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Cercle des Nageurs de Dole et sa Région (CNDR) ;
- o une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Dole Triathlon Aquavélo-pode ;
- o une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association MJC Tennis de Table ;
- o une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Tavaux Saint-Aubin Tennis du Grand Dole ;
- o une signature d'un bail commercial avec la société Idéal Standard ;
- o un avenant à la convention de partenariat pour le développement touristique de la vallée de l'Ognon pour 2024 (1 000 euros) ;
- o la signature d'une convention de partenariat avec l'association Valentin HAÜY ;
- o la modification du tableau des effectifs ;
- o le renouvellement des domiciliations postales des entreprises ;
- o le déplacement du guichet d'accueil unique des structures d'accompagnement du CAN (Centre d'Activités Nouvelles) vers la Passerelle ;
- o une subvention exceptionnelle à l'association ESOX Plongée pour la réparation d'un compresseur de plongée (2 000 euros) ;
- o un avenant à la convention relative aux pratiques culturelles sur le périmètre rapproché des puits de captage de la Prairie d'Assaut ;
- o un placement de fonds auprès du Trésor Public – Ouverture de comptes à terme ;
- o une subvention à l'association Atmosphérique pour l'organisation des Montgolfiades à Dole du 12 au 14 juillet (2 000 euros) ;
- o une subvention à l'association Les Copains de la Traversée (nous reconduisons l'opération) pour 1 800 euros ;
- o une modification du tableau des effectifs ;
- o la signature d'une convention de partenariat relative à l'entretien et au balisage des chemins de randonnée (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) avec l'association Club Alpin Français de Dole ;
- o une modification du tableau des effectifs une nouvelle fois ;
- o Conservatoire Botanique National Bourgogne-Franche-Comté Observatoire régional des invertébrés pour la création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE), nous avons eu un avis de principe. Nous devons rediscuter du sujet définitivement.

Excusez-moi, c'est un peu fastidieux, mais c'est toute la liste. Avez-vous des questions sur toutes ces décisions prises par le Bureau ? S'il n'y a ni question ni observation, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.*

## **NOTICE N° 4 : AUDIT DES COMPTES 2023 – SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

DCC-2024-037

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. le Président** : Vous êtes habitués maintenant. Cela fait quelques années que le commissaire aux comptes fait son rapport. La société du commissaire aux comptes nous a fait son rapport comme il se doit. Nous vous en donnerons les synthèses. Bien sûr, il est à votre disposition si vous avez des questions. Il rappelle dans ses notes les enjeux de ce qu'il contrôle. En l'occurrence, il contrôle le budget principal, les budgets annexes Transports, ZAE (Zones d'Activités Économiques) et Assainissement. Nous avons un total de bilan de 156 millions d'euros, avec des résultats pour un total de 5 790 000 euros sur l'ensemble des quatre budgets. Vous avez tous les détails avec les variations dont il est fait état.

### Bilan du budget principal au 31 décembre 2023

Vous avez d'abord le bilan du budget principal qui est le plus important. Vous voyez en bleu pâle les capitaux permanents, ce que l'on appelle le haut de bilan. Je vous rassure, les pavés ne sont pas proportionnels. Nous avons :

- des actifs immobilisés pour 108 millions d'euros, soit 127 millions d'euros bruts, moins 18 millions d'euros d'amortissement ;
- les capitaux propres, qui correspondent à l'ensemble des fonds de subventions, les capitaux et les résultats empilés d'année en année, à hauteur de 81,5 millions d'euros ;
- les provisions pour 1,2 million d'euros, qui correspondent aux provisions que nous avons notamment sur les engagements de retraite et les journées transférées ;
- les dettes financières pour 35 millions d'euros (endettement au 31 décembre 2023).

L'ensemble de ce qui est en bleu pâle correspond au fonds de roulement. Vous voyez qu'il est positif à hauteur de 9,1 millions d'euros.

Vous avez en jaune pâle le besoin de fonds de roulement. L'actif circulant correspond aux créances émises au 31 décembre et payées début janvier. Ce sont toutes les subventions en attente, les facturations faites aux familles, ou celles faites dans le cadre de la mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Ville de Dole, que la Ville de Dole nous règle début janvier. Vous avez à l'inverse les dettes financières que nous devons au 31 décembre au soir. Ce sont des charges sociales du personnel et quelques dettes fournisseurs qui sont réglées courant janvier. Vous voyez que nous avons un besoin de fonds de roulement de 2,9 millions d'euros. La mécanique est la suivante : lorsque l'on a un fonds de roulement de 9 millions d'euros et un besoin de fonds de roulement de 3 M€, on a donc une trésorerie de 6 millions d'euros. C'est la trésorerie apparente au 31 décembre 2023.

### Compte de résultat au 31 décembre 2023

Je passe ce compte de résultat, car il n'est pas très lisible, mais cela permet de le mettre sous la forme traditionnelle prévue par le CFU (Compte Financier Unique) sur lequel nous reviendrons. Nous allons simplement commenter. Il permet un résultat de fonds. Il y a des produits de fonctionnement et des charges de fonctionnement. On sépare donc le bilan en trois parties. Ensuite, il y a les charges d'intervention et les produits d'interventions, les charges financières et les produits financiers. C'est ainsi que ce compte de résultat est structuré. Nous arrivons au résultat final de 4 222 000 euros.

### Audit des comptes 2023 – Opinion du commissaire aux comptes

Ce qui est important, c'est le rapport du commissaire aux comptes. Je vous rappelle qu'il est chargé de donner une opinion sur les comptes, il fait ses contrôles et il nous dit ce qui va et ce qui ne va pas. Il a trois niveaux :

- soit il certifie purement et simplement ;
- soit il refuse purement et simplement ;
- soit il dit « je suis d'accord, mais j'ai des observations ou des réserves ».

En l'occurrence, nous avons de nombreuses réserves au début. Il nous reste quatre réserves pour limitation. Nous en avons une de moins. En l'occurrence, cela concerne l'actif. Les réserves sont liées au fait que nous avons du mal à avoir un inventaire fiable au niveau de nos actifs immobilisés. Nous travaillons dessus pour que les procédures soient réglées.

Concernant les fonds propres, nous avons une réserve pour limitation levée. Il trouvait que nos affectations de subvention n'étaient pas assez rigoureuses. Nous avons réussi à retrouver notamment sur tout ce qui concerne l'immobilier, nous avons redressé les choses et il a supprimé cette réserve.

Il nous reste une réserve pour limitation sur les produits de fonctionnement. C'est un peu technique. Le commissaire aux comptes n'a pas la preuve que nous recevons toute la fiscalité que nous sommes censés recevoir, car nous n'avons pas moyen de recouper les fichiers avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). C'est un problème national. Toutes les collectivités qui ont un commissaire aux comptes ont la même réserve. Nous n'y pouvons pas grand-chose.

Concernant les budgets annexes, la limitation est maintenue, notamment sur l'Eau et l'Assainissement, parce que nous avons des difficultés à recouper les investissements, comme vous vous en doutez.

Quant aux engagements hors bilan, le commissaire aux comptes a maintenu une réserve. Je pense que nous la ferons sauter l'an prochain. Il estime qu'il n'a pas l'assurance d'avoir tous les engagements au bilan, ce qui nous surprend, parce que nous donnons tout ce que nous avons.

Pour les provisions, une réserve a été levée. Nous n'étions pas d'accord sur la méthode de calcul. Nous avons remis la méthode de calcul qu'il nous suggérait. Les réserves sont donc levées. Comme vous le voyez, cela diminue petit à petit pour, j'espère, un jour arriver à une certification pure et simple. Il s'agit d'une prise d'acte. Avez-vous des questions sur ces rapports du commissaire aux comptes ? Je n'en vois pas.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'audit des comptes 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

## **NOTICE N° 5 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

DCC-2024-038

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. le Président** : En introduction, je vous rappelle que le compte financier unique regroupe le compte administratif rédigé ou établi par l'ordonnateur, donc par nous (les élus) et le compte de gestion établi par la Trésorerie (payeurs), puisque nous ordonnons les paiements et la Trésorerie paie. Les deux comptabilités sont suivies en parallèle et nous nous assurons en fin d'exercice que les deux sont évidemment concomitants. En l'occurrence, maintenant, il n'y a plus qu'un seul document, le CFU. Ce qui compte est ce qu'il y a dedans plutôt que la structure.

### Le résultat 2023

Nous voyons qu'en matière de fonctionnement, nous avons des recettes 2023 à hauteur de 63 460 000 euros, des dépenses à hauteur de 59 238 000 euros, soit un excédent de 4 222 000 euros. L'an dernier, nous avons un excédent de 6,5 millions d'euros, ce qui fait un résultat de clôture à 10 750 000 euros.

En matière d'investissement, les recettes sont à hauteur de 7,9 millions d'euros, les dépenses à hauteur de 14,7 millions d'euros. Nous avons donc un déficit d'investissement de 6,7 millions d'euros, ce qui correspond bien sûr à ce que nous prélevons dans le fonctionnement pour financer nos investissements. Nous avons un excédent de 5,2 millions d'euros (report). En revanche, nous avons des restes à réaliser à hauteur de -5 millions d'euros, c'est-à-dire que nous avons plus de dépenses à engager que de recettes attendues sur les reports. Nous avons ainsi un résultat de clôture de -6 millions d'euros.

Le total des deux entraîne nos 4 millions d'euros d'excédent total.

### Synthèse et résumé de la réalisation du budget 2023

#### ➤ Fonctionnement

Les ressources sont à hauteur de 63 millions d'euros. Hors opération comptable liée au prélèvement de la taxe d'habitation, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +6,7 %, en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales décidée par la Loi de Finances. Deux phénomènes expliquent cette revalorisation : l'augmentation des bases fixées par l'État et nos augmentations des bases physiques. Je vous rappelle que pour la taxe d'habitation, nous avons été prélevés sur les décisions que nous avons prises en 2020 et nous avons dû reverser 1,5 million d'euros (en gros deux fois 750 000 euros). Le rappel a été fait en 2023 pour la première tranche et la deuxième tranche sera versée en 2024.

Les charges sont de 59 238 000 euros (en évolution de 8,1 %). Cette évolution est principalement due aux évolutions sur la masse salariale (1 188 000 euros) dues à l'application des revalorisations. Nous sommes à voilure constante, mais des revalorisations ont été décidées et elles sont souvent bien légitimes. Concernant la taxe d'aménagement, c'est une « coquille ». Je vous rappelle que cette taxe versée sur les zones d'activités est reversée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole assumant les financements des aménagements de zones. En revanche, dans le pacte, elles rentraient dans le budget principal, alors qu'elles ont vocation à rentrer dans le budget ZAE. Nous avons donc corrigé le tir. Nous sommes allés rechercher les trois dernières années et nous avons reversé ce que nous devons reverser au budget annexe ZAE. Ce sont en l'occurrence 805 000 euros, ce qui a d'autant plus prélevé notre charge de l'année 2023.

Nous avons — je vous en ai parlé — la taxe d'habitation à hauteur de 740 000 euros qui est une dépense non récurrente, mais qui était provisionnée, puisque nous l'attendions. Nous avons décidé aussi une subvention d'équilibre, dont nous avons délibéré en décembre, pour équilibrer le budget annexe Assainissement. Les reprises de tous les budgets ont été complexes et c'était négatif sur certaines communes. Il a donc fallu tout rééquilibrer et nous avons consenti au versement d'une subvention d'équilibre de 400 000 euros.

Comme partout, les économies d'énergie n'ont pas suffi à compenser l'augmentation des coûts de l'énergie. Nous avons ainsi 240 000 euros d'augmentation.

Nous avons eu aussi la DSP (Délégation de Service Public) d'équipements aquatiques. Il y a des indexations qu'il a fallu respecter. De plus, il y a eu un débat un peu long, cela s'est tranché en 2023. Pendant le Covid notamment, ils ont fait face à des contraintes qui n'étaient pas complètement prévues dans la DSP. Après négociations, un accord transactionnel a été conclu. Toujours est-il qu'entre les choses légales et cet accord transactionnel, nous avons dû verser 200 000 euros pour la DSP d'équipements aquatiques.

➤ Investissement

Le total des recettes d'investissement est de 7 968 000 euros. Elles sont réparties en trois :

- le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement à hauteur de 506 000 euros ;
- les subventions d'investissement pour 4 009 000 euros (lorsque les dossiers sont instruits, nous récupérons les subventions le mieux possible) ;
- les dotations aux amortissements pour 3 447 000 euros (charges d'exploitation qui redonnent un produit de l'investissement).

Nous n'avons pas eu d'emprunt mis en place cette année. Nous n'avons donc pas d'autres recettes que celles-ci.

Le total des dépenses s'élève à 14 708 000 euros. Elles comprennent :

- le remboursement de l'emprunt pour 2 236 000 euros (part du capital que nous remboursons dans notre endettement) ;
- les dépenses d'équipement à hauteur de 9 563 000 euros (nous verrons la série tout à l'heure) ;
- les opérations d'ordre patrimonial pour 2 873 000 euros (les plus et les moins que nous retrouverons, et ce sont essentiellement des sorties d'immobilisation ou des cessions).

Détail du budget en fonctionnement par secteur

Vous voyez que nous avons un total en fonctionnement de 63 460 000 euros pour des dépenses à hauteur de 59 238 000 euros, soit 4 222 000 euros d'excédent sur 2023, contre 3 millions d'euros en 2022. Je vous fais grâce de la lecture. Nous allons passer rapidement en revue tous ces pôles fonctionnels que nous avons pour la gestion de notre collectivité.

➤ Finances-Fiscalité-Dotations en recettes

Ce premier pôle concerne les recettes de fiscalité. Il représente un gros morceau, à hauteur de 35 891 000 euros. La première est la fiscalité directe (pavé bleu) pour 12 361 000 euros, en augmentation de 11,8 % en raison de l'actualisation des bases fiscales. Nous avons également eu des rôles supplémentaires. Donc, tout compris, nous arrivons 470 000 euros d'augmentation.

Vous avez :

- en rouge orangé la fiscalité indirecte pour 15 937 000 euros, essentiellement la TVA que nous avons en compensation de la suppression de la taxe foncière, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) et les IFR (Impositions forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux), plus grosse ressource fiscale.
- en violet les 6 742 000 euros, soit le total des compensations d'exonérations fiscales (3 236 000 euros) qui suit l'évolution de la taxe foncière, et la Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 3,5 millions d'euros, en progression de 2,5 %. Nous avons ainsi un maintien de nos recettes.

➤ Finances-Fiscalité en dépenses

Nous avons le plus gros morceau correspondant aux attributions de compensation pour 10 819 000 euros, à peu près équivalentes à l'année précédente. Pour le reste, nous avons le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à hauteur de 2 031 000 euros. Il y a eu un léger

réajustement dans le cadre de la politique départementale mise en place. Les intérêts des emprunts sont en légère augmentation, à 556 000 euros, contre 452 000 euros l'année précédente. C'est essentiellement lié à l'augmentation des taux d'intérêt, puisque nous avons quelques emprunts indexés sur le Livret A qui a pas mal augmenté en 2023. Nous avons donc été « pénalisés » là-dessus, mais c'est bien logique aussi. Cela fait partie des conventions que nous avons signées. Le reste est pour mémoire, sachant qu'il y a le prélèvement de 740 000 euros que j'ai évoqué précédemment sur la taxe d'habitation.

➤ Administration générale : 770 000 euros en coût net

Hors masse salariale, ce budget est en hausse de 42 000 euros. Cette hausse est liée à l'augmentation des cotisations versées notamment au Pays Dolois et un peu sur le budget de la communication du fait de la hausse des prix du papier. C'est notamment notre revue *Grand Dole Magazine* qui entraîne cette augmentation.

➤ Moyens et ressources : 2 774 000 euros en coût net

Ce budget comprend les indemnités des élus, les frais de formation et de déplacement des agents, l'ensemble des fonctions supports, les services informatiques et téléphonie, les moyens généraux (loyers, taxes foncières...) Hors masse salariale, ce budget est en hausse de 149 000 euros en raison de la formation des agents et des coûts de fonctionnement informatique qui sont en augmentation. Il y a eu également une augmentation des assurances. Nous sommes liés à une inflation globale, ce qui explique cette augmentation des moyens et ressources.

➤ Politique de la ville : 258 000 euros en net

Ce budget est à peu près constant. C'est essentiellement le PRE (Programme de Réussite Éducative).

➤ Actions éducatives : 2 393 000 euros en net

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) pour 829 000 euros (budget stable). Les dépenses de restauration scolaire (1 314 000 euros) sont en légère hausse du fait de la fréquentation et de l'augmentation des coûts des matières premières. En revanche, les recettes sont en augmentation, à hauteur de 2 067 000 euros, du fait de l'ajustement des tarifs sur lesquels nous avons délibéré ici même. Le nombre de repas a également été plus important. D'où une augmentation globale du budget. Par ailleurs, les dotations de la CAF/MSA et du Conseil Départemental 39 sont à 1 340 000 euros, en légère diminution de 79 000 euros. *Grosso modo*, nous avons une reconduction de tout.

➤ Sports : 1 743 000 euros en net

Ce budget est en augmentation, hors masse salariale, de 268 000 euros. C'est avant tout l'actualisation de la contribution financière versée au délégataire des centres aquatiques. Je vous en ai parlé tout à l'heure. C'est évidemment ce qui nous a un peu « plombé » le budget cette année. Nous avons aussi l'augmentation des prix relative aux prestations, notamment tout ce qui concerne l'entretien des stades.

➤ Actions culturelles : 3 151 000 euros en net

Elles sont là aussi en augmentation. C'est essentiellement dû à une revalorisation consentie aux Scènes du Jura, mais il est vrai que nous n'avions pas augmenté cette subvention depuis quatre ou cinq ans. Il y avait donc un peu de pression de leur part. Nous devons également revoir certains fonctionnements concernant l'école de musique de Tavaux, ce qui a été fait. Nous vous rappelons aussi dans le commentaire que nous versons également à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Louis Pasteur, les Saines royales d'Arc-et-Senans. Pour ces dernières, ce sont 10 000 euros, ce qui est peu de chose, mais en termes de rayonnement et de participation au développement touristique, c'est intéressant. Nous avons le fonctionnement du conservatoire, les médiathèques, et les participations aux événements, que ce soit le Weekend gourmand du Chat perché, Cirque et Fanfares, Textes et Bulles, l'ensemble des opérations que vous connaissez sur notre territoire.

➤ Aménagement et attractivité du territoire : 2 246 000 euros en net

C'est essentiellement lié à l'instruction des dossiers d'urbanisme, au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et au PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), et à tout ce qui concerne le développement économique et touristique. Je vous rappelle le budget, mais vous avez dû le regarder. Il y a toutes les dotations que nous donnons pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme (OT), pour le fonctionnement de Dolexpo et l'ensemble des participations. Il y a aussi notamment l'aéroport. Nous n'oublions pas non plus un certain nombre de prestations que vous avez dans votre dossier et dont la liste vous est faite.

Par ailleurs, les recettes sont en augmentation de 278 000 euros. Cette augmentation est essentiellement liée à la taxe de séjour. Mais ne vous y fiez pas. L'augmentation est virtuelle. C'est parce que notamment, avec notre commissaire aux comptes, nous sommes attentifs à une séparation de l'exercice rigoureuse. Or la taxe de séjour est normalement calculée au 31 décembre, mais elle est souvent versée en janvier ou février de l'année suivante. Traditionnellement, nous avons quasiment un semestre qui basculait sur l'autre année. Nous avons remis les choses en état. Nous avons donc aussi les produits à recevoir de fin décembre, liés au dernier semestre 2023. D'où les 278 000 euros

d'augmentation. Le montant normal de notre taxe de séjour est à hauteur de 180 000 euros en moyenne. C'est un produit exceptionnel de cette année, ou plutôt non récurrent.

➤ Services techniques : 2 555 000 euros en coût net

Hors masse salariale, ce sont essentiellement deux choses. Hors masse salariale, ce budget est en augmentation de 593 000 euros due essentiellement à la subvention d'équilibre de 400 000 euros au budget annexe et la hausse de 80 000 euros sur les énergies (électricité et gaz). Voilà les éléments qui expliquent ces variations.

➤ Masse salariale (chapitre 012) : 11 390 000 euros en net

La masse salariale passe de 10 655 000 euros à 11 390 000 euros. Vous avez le surcoût de 735 000 euros qui s'explique par les grandes masses que sont :

- le relèvement de l'indice minimum ;
- la revalorisation du point d'indice 2023 sur 6 mois ;
- la revalorisation du point d'indice 2022 en année pleine ;
- la revalorisation du SMIC ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT).

### Évolution de l'épargne brute

Tout cela nous donne des recettes brutes à hauteur de 34 482 000 euros sur lesquelles sont prélevés la fiscalité, ce que nous reversons en termes d'attribution de compensation, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). D'où une fiscalité nette de 22 854 000 euros. À cela s'ajoutent la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les compensations fiscales que nous avons évoquées et les différentes recettes de fonctionnement (participations des familles, CAF, l'ensemble des produits que nous avons en recettes). D'où un montant de recettes globales à hauteur de 34 405 000 euros. Les dépenses, que nous venons de passer en revue, sont à hauteur de 29 857 000 euros. Nous retrouvons notre autofinancement brut de 4 548 000 euros.

### Détail des dépenses d'équipement : 9 603 000 euros en 2023

Les investissements de l'année sont à hauteur de 9 603 000 euros. Je ne vais pas vous passer tout en revue, mais les gros montants concernent surtout le budget des sports (1 885 000 euros) avec le gymnase de Rochefort-sur-Nenon (700 000 euros), la rénovation de Paul Martin (870 000 euros), deux gros morceaux financés, le BMX de Tavaux (90 000 euros). Le reste est un peu diffus. Vous avez les acquisitions foncières pour 989 000 euros, décisions sur lesquelles nous avons délibéré (acquisition des terrains à l'ex-Solvay, terrains de rugby, tout ce qui est terrains de football, emprises foncières). Tout cela a été régularisé. Vous avez les terrains PERDRIZET, la pépinière juste derrière le terrain de rugby de la pépinière. Nous avons ainsi racheté pour 327 000 euros. Nous avons aussi du terrain qui permettra des capacités à l'avenir. Nous avons racheté les bâtiments au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Rochefort-sur-Nenon lorsqu'il y a eu le transfert d'opérations. Tout cela représente 989 000 euros.

Pour le reste, c'est surtout l'habitat (2 344 000 euros). C'est la politique que nous suivons et financée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat). Néanmoins, nous avons plus de recettes que de dépenses cette année, car il y a des décalages dans le temps. Sinon, bon an mal an, nous investissons 300 000 ou 400 000 euros nets, mais avec le jeu des décalages, nous n'avons pas toujours la traduction sur l'année N.

Sur les fonds de soutien aux communes, sujet que vous connaissez bien, ce sont 877 000 euros de dépenses qui se répartissent en deux parties : 500 000 euros pour les fonds structurels, notamment les participations aux Maisons de Santé et pour le pont de Choisey et 377 000 euros sur l'ensemble de l'année pour les fonds plus récurrents sur les diverses communes.

Nous avons ainsi dépensé 9 603 000 euros, des subventions pour 4 015 000 euros. D'où un net de 5,6 millions d'euros.

### Le financement des investissements 2023

Nous reprenons ces grands chiffres. Vous avez un autofinancement brut à hauteur de 4 548 000 euros. Nous avons remboursé l'annuité de la dette, évidemment, pour 2 788 000 euros. D'où un autofinancement net de 1 760 000 euros. Nous sommes un peu en retrait, parce que nous avons eu ces dépenses non récurrentes que j'ai évoquées. Nous avons des recettes courantes d'investissement qui contribuent à notre autofinancement, notamment le FCTVA et la taxe d'aménagement à hauteur de 506 000 euros, de telle sorte que notre autofinancement net est à 2 266 000 euros. Nous avons des recettes exceptionnelles, dont les dividendes que nous percevons de DOLEA qui représente le gros montant, et quelques cessions. Nous arrivons à un autofinancement net de 3 070 000 euros, auquel s'ajoutent les subventions pour 4 015 000 euros. Vous voyez que nous avons 7 millions d'euros de



recettes. Nous avons des dépenses à hauteur de 9,6 millions d'euros. La différence a été prélevée sur notre fonds de roulement pour le delta.

### Évolution de la dette de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Vous avez ensuite quelques chiffres concernant notre dette qui passe de 37,3 millions d'euros à 35 millions d'euros. Nous sommes tombés à 16 années de durée résiduelle, avec un taux moyen de 1,43 %. Nous avons emprunté à la bonne période, ce dont nous pouvons nous réjouir. La capacité de désendettement est à 7,7 années. Nous sommes donc dans des taux et des durées raisonnables. Tous budgets confondus, la dette est en diminution, puisque nous sommes tombés :

- à 5 millions d'euros en 2023, contre 5,9 millions d'euros en 2021 pour le budget Assainissement ;
- à 290 000 euros en 2023, contre 500 000 euros en 2021 pour le budget Aménagement de zones, puisque nous remboursons l'emprunt et nous n'avons pas d'emprunt nouveau.

Pour le budget Transports, vous vous souvenez. Nous avons passé l'acquisition du stationnement des bus à la zone de Foucherans, mais qui se rembourse par les loyers payés par la DSP.

Voilà en résumé pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

### Budget annexe Aménagement de zones : un déficit de 1 747 000 euros

#### ➤ Fonctionnement

Nous avons des recettes pour 4,2 millions d'euros et des dépenses pour 3,5 millions d'euros. Les chiffres sont un peu volumineux, mais ils comprennent les variations de stock qui jouent un rôle. Nous avons un excédent de 770 000 euros. Cela veut dire que nous avons fait des cessions. Nous avons un report de -653 000 euros et un résultat de clôture de 117 000 euros.

#### ➤ Investissement

Nous sommes en déficit de 270 000 euros. Il y avait un report de 1,5 million d'euros et un résultat de clôture de -1 865 000 euros. Cela s'explique par le fait que nous investissons en permanence sur ces zones d'aménagement. Il reste encore de nombreux terrains à vendre, évidemment, qui ne sont pas encore là.

### Budget annexe Transports : un excédent de 194 000 euros

#### ➤ Fonctionnement

Nous avons des recettes et des dépenses qui dégagent un déficit de 286 000 euros. Nous avons un excédent reporté de 286 000 euros. Nous avons donc un résultat de clôture à 0.

#### ➤ Investissement

Nous avons 1,6 million d'euros de recettes et 1,5 million d'euros de dépenses, soit un excédent de 147 000 euros, ce qui fait que nous arrivons à un résultat de clôture de 194 000 euros. Vous avez quelques petits commentaires. Nous avons surtout signalé le Versement Transport (VT) qui était en augmentation en 2023. C'était une année assez faste, puisque nous avons des masses salariales importantes sur les entreprises cotisantes.

### Budget annexe Assainissement : un excédent de 955 000 euros

#### ➤ Fonctionnement

Nous avons un excédent de 1 083 000 euros, avec 3,1 millions d'euros de recettes et 2 millions d'euros de dépenses, avec un résultat de clôture de 589 000 euros.

#### ➤ Investissement

Nous sommes sur un résultat de clôture de 357 000 euros.

Vous savez que tous les budgets ont été remis d'aplomb maintenant et nous repartons sur les investissements futurs pour lesquels nous aurons l'occasion de discuter. Nous retrouvons ensuite le budget présenté par le commissaire aux comptes. Je ne reviens pas dessus. Tout cela est un peu rapide et fastidieux, mais je pense que ceux passionnés par le CFU ont pu le compiler et soulever les questions qu'ils trouveraient pertinentes. Nous sommes à votre disposition. Je dis « nous », car les services peuvent m'aider si jamais les questions étaient trop pointues. En effet, les données sont nombreuses. S'il n'y a pas de question particulière, je quitte la salle, je me sauve.

*Jean-Pascal FICHÈRE quitte la salle quelques instants le temps du vote du CFU 2023 et cède la présidence à Jean-Michel DAUBIGNEY.*

**M. DAUBIGNEY** : Bonsoir à tous. Je vous propose d'adopter le Compte Financier Unique pour l'année 2023 pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes ZAE, Transports et Assainissement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve pour le budget principal (nomenclature M57) et les budgets annexes Zones d'Activités Économiques (nomenclature M57), Transports (nomenclature M43-D) et Assainissement (nomenclature M49-D), le Compte Financier Unique (CFU) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2023 tel qu'établi par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

**M. le Président** : Merci pour cette unanimité, d'après ce que j'ai compris. Nous passons à la notice suivante.

#### **NOTICE N° 6 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2023**

DCC-2024-039

**M. le Président** : Pour le budget principal, le résultat à affecter au 31 décembre 2023 s'élève à 10 749 868 euros qui se répartit en deux affectations, dont vous avez les détails dans votre notice. Nous affectons 6 686 656 en réserve et 4 063 212 euros en excédent reporté, excédent sur lequel nous nous prononcerons lorsque nous passerons le budget supplémentaire en septembre. Voilà l'affectation que nous vous proposons pour le budget principal.

Pour le budget annexe ZAE, nous vous proposons d'affecter l'excédent de 117 390 euros intégralement en investissement, donc en réserve.

Pour le budget annexe Transports, nous avons 0 à affecter. C'est donc simple.

Pour le budget annexe Assainissement, ce sont 589 000 euros que nous affectons en report à nouveau pour financer nos dépenses supplémentaires.

Souhaitez-vous que je fasse un vote séparé ou un vote global ? Je procède donc à un vote global. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023, comme précisée ci-dessus.

#### **NOTE N° 7 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS DU QUARTIER GRANDS CHAMPS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION NPNRU – PRET N° 159861**

DCC-2024-040

#### **NOTICE N° 8 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS DU QUARTIER DESCARTES 1 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION NPNRU – PRET N° 159863**

DCC-2024-041

#### **NOTICE N° 9 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS DU QUARTIER DESCARTES 2 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION NPNRU – PRET N° 159862**

DCC-2024-042

Les notices n° 7, 8 et 9 sont présentées conjointement.

**M. le Président** : Maurice HOFFMANN va nous faire un résumé de ces trois délibérations concernant des garanties d'emprunt, délibérations que nous voterons séparément bien évidemment.

**M. HOFFMANN** : Pour la notice n° 7, Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Grands Champs dans le cadre de la convention NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) pour un coût estimé à 7 033 674 euros. Le montant total de l'emprunt à garantir à hauteur de 100 % s'élève à 4 535 733 euros.

Pour la notice n° 8, Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Descartes 1 dans le cadre de la même convention pour un coût estimé à 3 101 384 euros. Le montant total de l'emprunt à garantir à hauteur de 100 % s'élève à 1 720 534 euros.

Pour la notice n° 9, Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Descartes 2 dans le cadre de la même convention pour un coût estimé à 5 210 051 euros. Le montant total de l'emprunt à garantir à hauteur de 100 % s'élève à 3 651 281 euros.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour chacun des emprunts contractés par Grand Dole Habitat ;
- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces trois garanties d'emprunt.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ces trois garanties d'emprunt ? Ce sont toutes des garanties à Grand Dole Habitat.

Pour la première, sur le quartier Grands Champs, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Grands Champs dans le cadre de la convention NPNRU (prêt N° 159861).*

**M. le Président** : Pour la deuxième, sur le quartier Descartes 1, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Descartes 1 dans le cadre de la convention NPNRU (prêt N° 159863).*

**M. le Président** : Pour la troisième, sur le quartier Descartes 2, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de la réhabilitation des bâtiments du quartier Descartes 2 dans le cadre de la convention NPNRU (prêt N° 159862).*

### **NOTICE N° 10 : AVENANT N° 1 A LA CONCESSION DE SERVICES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE D'ACTIVITES NOUVELLES EN POLE UNIVERSITAIRE**

DCC-2024-043

**M. ROY** : Bonsoir à tous. Par délibération n° DCC-2023-140 du 21 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la SPL (Société Publique Locale) Grand Dole Développement 39 (G2D39) une concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle universitaire. Au vu de l'état partiellement occupé des locaux, un planning de libération progressive et de mise à disposition du site a été défini contractuellement.

Dans l'intervalle, la société AFULUDINE, qui occupait une partie des locaux, a été mise en liquidation judiciaire et un repreneur a été validé par le mandataire judiciaire. Afin de permettre la continuité de l'exploitation dans l'attente d'une relocalisation, il est convenu de conclure un bail précaire avec le repreneur, à charge pour celui-ci de mettre à jour le dossier d'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Par conséquent, il convient de conclure un avenant à la concession.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle universitaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé ainsi que tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote, sachant que Gérard FERNOUX-COUTENET, Stéphane CHAMPANHET, Bernard GUERRIN, Olivier MEUGIN, Jean-Baptiste GAGNOUX, Mohamed MBITEL, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Nathalie JEANNET, Laetitia JARROT-MERMET et Dominique MICHAUD et moi-même ne participons pas au vote. Pour les autres, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant n° 1 à la concession de services et de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation du Centre d'Activités Nouvelles en Pôle universitaire.*

### **NOTICE N° 11 : TRAVAUX DU STADE DE LA PEPINIERE A DAMPARIS – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

DCC-2024-044

**M. MONNERET** : Bonsoir à toutes et tous. Pour mémoire, en novembre 2023, nous avons voté le principe de création d'un terrain synthétique avec éclairage, avec un budget prévisionnel de 1,4 million d'euros hors taxes.

Aujourd'hui, en affinant les enveloppes de dépenses et de recettes que vous avez dans votre rapport de Conseil Communautaire, nous sommes arrivés à des dépenses à hauteur de 1 384 560 euros, divisées sur trois items :

- o la maîtrise d'œuvre ;
- o le lot 1 (création du terrain) ;
- o le lot 2 (éclairage du terrain).

En termes de recettes, nous avons pu établir une recette :

- o par rapport à l'État à hauteur de 423 000 euros ;
- o de l'ANS, ce qui fait l'objet aussi de cette nouvelle délibération avec une recette de 100 000 euros ;
- o du Conseil départemental de 282 000 euros.

Cela nous laisse en autofinancement 579 860 euros, soit 42 % de financement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur l'enveloppe globale. Les travaux ont bien débuté. La réception se fera mi-août s'il n'y a pas de jour d'intempéries. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Il n'y a rien à signaler sur le chantier. Il n'y a pas de dérive budgétaire aujourd'hui.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ce nouveau plan de financement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau plan de financement pour les travaux du stade de la Pépinière à Damparis.*

### **NOTICE N° 12 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)**

DCC-2024-045

**M. DAUBIGNEY** : Il vous est proposé l'adhésion à un réseau d'acheteurs hospitaliers, à savoir le RESAH. Il s'agit d'une centrale d'achat qui nous intéresse bigrement, puisqu'elle propose un certain nombre d'accords-cadres qui couvrent différents domaines, dont certains sont susceptibles de nous intéresser, notamment dans le développement de l'informatique, des solutions de télécommunication, de cybersécurité et plus largement d'infrastructures informatiques. L'idée ici est d'adhérer à cet organisme national qui négocie avec des faiseurs de solutions où l'on peut saisir des lots. Aujourd'hui, cet organisme donne satisfaction à de nombreuses autres entités et collectivités. Il nous paraissait intéressant de consulter les marchés, notamment en matière de téléphonie (fixe et mobile) et les accès Internet, puisque vous savez que cela se développe beaucoup avec le développement de la FTTH (*Fiber To The Home*, Fibre optique dans le logement), la fibre optique.

Nous nous apercevons que tous nos ordinateurs, à certains endroits de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ne sont pas toujours connectés entre eux. Certains sont isolés séparément sur les boucles. Il nous faut donc veiller à plus de sécurité à ce niveau et à plus de fiabilité, et même une supervision. Nous préparons aussi l'après-cuivre. Comme vous le savez, et vous en entendez parler, c'est aussi un passage obligatoire vers une autre typologie de téléphonie. Quelques investissements sont à prévoir dans le futur, avec des frais de fonctionnement à réduire, évidemment, puisque c'est l'esprit. Nous vous proposons ce soir d'adhérer à cet organisme *via* une cotisation de 600 euros nets

pour l'année 2024, ce qui nous ouvrira beaucoup de portes avec des solutions intéressantes. Ce sont des marchés très complexes. Voilà ce que je peux vous dire en présentation. Souhaitez-vous d'autres éléments ? Non ? Pouvons-nous passer au vote ?

**M. le Président** : Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Centrale d'Achat du RESAH.*

### **NOTICE N° 13 : CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

DCC-2024-046

**M. GAGNOUX** : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit du Contrat de Ville 2024-2030. Nous en avons déjà parlé... Monsieur le Président, je pense que nous pourrions renouveler le matériel de notre assemblée compte tenu de la bonne gestion qu'est la vôtre.

Comme je le disais, il s'agit du Contrat de Ville 2024-2030 qui a par ailleurs été adopté en Conseil Municipal de Dole hier soir, qui était déjà passé dans nos assemblées respectives, notamment lors du précédent Conseil, mais nous n'en avons adopté que des principes. Il s'agit aujourd'hui d'adopter le contrat qui ne fait que reprendre les éléments du Contrat de Ville précédent et qui rajoute un certain nombre de grands principes et de définitions prioritaires. Je rappelle à tout le monde que le Contrat de Ville ne concerne qu'un secteur de l'Agglomération, en l'occurrence le quartier des Mesnils Pasteur, quartier en zone urbaine sensible (ZUS). Nous avons déjà évoqué l'élargissement du périmètre au futur Pôle universitaire dont nous avons parlé et au futur Pôle santé qui se situera à côté du collège Bastié. C'est donc un élargissement du périmètre qui permet, je le rappelle, quand on est dans ce périmètre, d'avoir des aides particulières, mais aussi parfois de la défiscalisation ou autre pour des entreprises notamment.

Le Contrat de Ville qui vous est présenté ici va couvrir les six années à venir pour le quartier des Mesnils Pasteur. Nous retrouvons les items habituels concernant les projets économiques, le soutien à l'emploi, le cadre de vie du quartier, bien évidemment, puisque nous avons quand même un quartier en zone urbaine sensible, qui présente un cadre de vie tout à fait exceptionnel par rapport à d'autres zones urbaines sensibles, avec beaucoup d'espaces verts. Il s'agit probablement d'un des quartiers les plus verts « Politique de la Ville » de France. Il s'agit également d'avoir de nouvelles ambitions qui me semblent être importantes à défendre. Ce sont notamment les questions d'éducation, de priorités à la jeunesse, d'intégration et de sécurité. Ce sont des éléments dont les associations qui postuleront pour les crédits au budget chaque année de la Région, de l'État et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devront tenir compte dans ces nouvelles orientations.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter ce soir, tout en sachant, je le rappelle, que nous avons d'autres signataires de ce Contrat de Ville, que ce soit l'État, la Région, le Département, le ministère de la Justice, le ministère de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, l'ARS, France Travail, Grand Dole Habitat, la Maison pour tous (bailleurs sociaux), la Mission Locale, la Caisse des Dépôts qui complète les signataires de ce Contrat de Ville.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver ce Contrat de Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce Contrat ainsi que tous les documents y afférents.

**M. le Président** : Merci. C'était bien de rappeler aussi toute l'importance de ce contrat. Avez-vous des questions ou des interventions sur ce Contrat de Ville ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, « Quartiers 2030 ».*

## **NOTICE N° 14 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2024**

DCC-2024-047

**M. GAGNOUX** : Chaque année, en déclinaison du Contrat adopté en 2015, nous avons la déclinaison des différentes actions sur le quartier. Bien évidemment, la programmation 2024 tient encore beaucoup compte du précédent Contrat de 2015 et pas encore du nouveau Contrat, puisqu'il n'est pas encore signé. Nous retrouvons dans la programmation pour un montant de 179 200 euros par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 117 600 par l'État, plus une autre enveloppe complémentaire de 18 375 euros par l'État « Quartier d'été » et de 18 000 euros par la Région, un certain nombre de répartitions. Je rappelle que depuis deux ans, la Région a divisé par deux ses crédits en faveur de la Politique de la Ville sur le quartier. Nous avons une répartition sur différentes actions qui s'adressent essentiellement au Centre Social Olympe de Gougues (OLDG) qui est en régie et dirigé par la Ville de Dole. Un directeur est arrivé il y a environ six mois.

Vous avez :

- des actions pour Femmes Debout que nous retrouvons avec tout ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes ou l'accès au droit ;
- les Loisirs Populaires Dolois sur la partie animation de la jeunesse ;
- l'association Cité jeunes.

Sur le volet plus économique, nous retrouvons les clauses d'insertion dans le cadre des travaux actuels, l'action de COOP'AGIR de reprise activité pour les femmes, l'action de Jura Service, de Roue de Secours pour favoriser les déplacements et les mobilités pour les personnes qui travaillent et les actions de la Régie de Quartier. Voilà les quelques éléments. Je rappelle aussi que les crédits sont donnés en fonction des bilans des années précédentes. Il faudra donc absolument que les associations l'année prochaine s'impliquent aussi sur les nouvelles thématiques que j'ai déclinées suite au contrat que nous venons d'adopter.

**M. le Président** : Merci de ces éclaircissements. Avez-vous des questions sur ce programme ? Il n'y a pas de question. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les dispositions des conventions à passer avec les associations et le centre social Olympe de Gougues (géré par la Ville de Dole) ci-dessus au titre de l'année 2024 pour les financements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

## **NOTICE N° 15 : OCTROI D'UNE REDUCTION SUR L'ABONNEMENT PARTICULIER A LA LUDOTHEQUE DU GRAND DOLE POUR LES DETENTEURS DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2024-2025**

DCC-2024-048

**Mme JEANNET** : Nous allons parler de la Carte Avantages Jeunes. Je pense que vous connaissez tous ce dispositif qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans résidant en Bourgogne-Franche-Comté. Ils peuvent ainsi bénéficier de réductions, voire de gratuités, pour la culture, les loisirs ou la vie quotidienne. Depuis 1994, elle est reconduite chaque année par l'association Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté. Pour cette édition 2024-2025 de la carte Avantages Jeunes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été sollicitée par l'association pour l'octroi d'un avantage sur les abonnements des particuliers à la Ludothèque de Tavaux. Il vous est proposé de valider l'octroi d'une réduction de 50 % sur l'abonnement particulier à la Ludothèque du Grand Dole pour les détenteurs de la Carte Avantages Jeunes, édition 2024/2025. Je rappelle que le prix de cet abonnement est de 25 euros pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de 35 euros pour les habitants hors Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ou des observations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'octroi d'une réduction de 50 % sur l'abonnement particulier à la Ludothèque du Grand Dole pour les détenteurs de la Carte Avantages Jeunes, édition 2024/2025.*

## **NOTICE N° 16 : ADHESION AU DISPOSITIF PASS CULTURE**

DCC-2024-049

**M. LEFÈVRE** : Le Pass Culture est un dispositif gouvernemental généralisé en 2021 sur l'ensemble du territoire national, qui vise à faciliter l'accès des jeunes à la culture, à identifier et diversifier leur pratique culturelle. Il se présente sous deux formats :

- une part individuelle, dont je parlerai peu ;
- une part collective financée par l'État, qui s'adresse aux élèves scolarisés dans les établissements du second degré (de la classe de 6<sup>e</sup> jusqu'à la Terminale) et qui offre la possibilité aux jeunes de participer à des actions éducatives dans le cadre de leur établissement et sous la responsabilité d'un enseignant.

L'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est d'augmenter sa lisibilité et la facilité d'accès à son offre, surtout de mieux faire connaître ce que nous proposons dans les collèges et les lycées et qui serait ouvert à ce Pass Culture. Je pense à ce qui peut se faire aussi bien avec les ateliers des médiathèques, au conservatoire ou même, si nous pensons à d'autres, à l'animation du patrimoine et au niveau de la ville, mais c'est encore un autre dossier que nous avons d'ailleurs passé hier.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le dispositif Pass Culture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la société Pass Culture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion dans ce dispositif.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous besoin d'explications complémentaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le dispositif Pass Culture.*

## **NOTICE N° 17 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE – ANNEE 2024**

DCC-2024-050

**M. LEFÈVRE** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose, au sein de son Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD.), un enseignement musical et chorégraphique de qualité. L'établissement compte à ce jour 646 élèves. Afin de maintenir et de développer les enseignements et activités du Conservatoire, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux montants les plus élevés auprès de l'État et du Département pour l'essentiel.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur ce plan de financement ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2024.*

## **NOTICE N° 18 : MODIFICATION DES TARIFS 2024/2025 DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE**

DCC-2024-051

**M. LEFÈVRE** : Monsieur le Président, m'autorisez-vous une petite explication et l'intégration, dans notre délibération, d'un amendement qui nous a été proposé ?

**M. le Président** : Oui, il n'y a pas de problème. C'est dans l'esprit de ce que nous mettons en place.

**M. LEFÈVRE** : Absolument. Nous avons souvent eu l'occasion de parler ici des CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musicales) et de la difficulté parfois que nous rencontrons à les organiser. Je remercie les parents d'élèves ici présents et qui m'ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif porté

par la collectivité. Je le dis souvent, les gens oublient que les classes CHAM sont portées par la collectivité et non pas par l'Éducation Nationale. Il se trouve que l'Éducation Nationale reçoit dans son établissement des classes CHAM.

Les classes CHAM relèvent d'un dispositif qui date de 2002. En gros, l'idée est que des cours sont renforcés au Conservatoire. Il y a un gros travail collectif et souvent un projet d'ensemble. C'est ce qui explique que le chœur maîtrisien que nous avons voulu et que j'ai porté depuis très longtemps avec d'autres correspond très exactement à ce dispositif. Il faut savoir que les élèves maîtrisiens ont presque 6 heures 30 de cours complémentaires, parfois 7 heures, avec des horaires aménagés le lundi après-midi et le jeudi après-midi. Ce sont toujours de très beaux concerts, et qui peuvent correspondre à de très grands événements. Se sont glissées dans cette affaire pas à pas les CHAM instrumentales. Nous avons eu l'occasion d'en parler, nous avons beaucoup débattu en commission Culture avec l'ensemble des élus. Nous étions dans un entre-deux.

Je vais vous proposer, sous l'autorité du Président, une adaptation des tarifs pour démontrer l'intérêt que nous portons à ce dispositif, au fait que des enfants et des familles aient envie d'aller plus loin dans leur engagement musical, d'une part en ce qui concerne la CHAM voix, avec une évolution pour la prochaine année — je viens d'en parler avec les parents — mais qui change très peu de choses. Cela dit, c'est important et c'est ce que je voudrais intégrer dans notre délibération.

Il s'agit de l'élément suivant que je relis. Il s'agit d'ajouter « *de créer une commission spécifique dans le but de restructurer les classes CHAM maîtrise, instruments et CHAD (Classes à Horaires Aménagés Danse) du collège de l'Arc qui travaillent ensemble à la rédaction d'une convention entre l'Inspection d'Académie et le Conservatoire. Cette commission sera constituée de représentants des parents d'élèves, de professeurs du collège de l'Arc, de professeurs du conservatoire, du directeur du conservatoire et de représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole* ». Voilà, Monsieur le Président. Faut-il faire voter d'abord l'amendement avant de faire voter la délibération ?

**M. le Président** : Non, nous faisons tout voter ensemble. Je pense que nous ajouterons « sollicite la mise en place d'une commission spécifique ».

**M. LEFÈVRE** : Comme je l'ai précisé aux parents, nous nous reverrons dans quelques jours pour voir comment nous aurons les représentants et nous nous verrons début septembre, l'idée étant de coconstruire le projet pour l'année à venir.

**M. le Président** : C'est parfait.

**M. LEFÈVRE** : Pour le reste, les parents recevront un courrier leur garantissant le même volume horaire par le Conservatoire et les mêmes disponibilités les lundis et les jeudis. Bref, nous avons déjà eu l'occasion de débattre ce soir.

La délibération telle qu'elle se présente avec son amendement concerne l'adoption des modifications suivantes aux règles générales de tarification :

- l'exonération des frais de scolarité pour les élèves inscrits en CHAM voix (pré-Maîtrise - 1<sup>er</sup> degré) ;
- une réduction de 20 % sur les frais de scolarité pour les élèves en horaires facilités au collège de l'Arc, instrumentistes et danseurs pour l'année qui vient ;
- une réduction de 56 % pour les élèves participant à quatre commémorations patriotiques organisées par la Ville de Dole.

J'ai oublié de le dire, mais cela fait aussi partie des possibilités laissées aux élèves dans le cadre des pratiques collectives.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous besoin d'explications ? Quelqu'un d'entre vous souhaite-t-il prendre la parole ?

**M. GOMET** : Merci. Cela va être en mode concert. C'est dans le thème. Quand j'avais vu cette délibération passer, nous avons échangé à ce sujet. Il y avait des choses très positives, comme la mise en conformité de la classe CHAM, en particulier des maîtrises vis-à-vis de la gratuité et ce risque qui pesait sur la CHAM instruments, qui, elle, était payante et qui pouvait poser des problèmes par rapport au cadre. Je pense qu'il était nécessaire de revoir ce cadre dans l'urgence pour justement éviter des problèmes au Conservatoire et à la collectivité. Je suis heureux que vous ayez finalement porté la demande des parents d'élèves.

J'ai un peu la double casquette, puisque je suis à la fois parent d'enfant CHAM et élu. Je vais peut-être devoir ne pas m'exprimer au moment du vote. Je ne sais pas si cela fait une contrindication. En tout cas, nous avons les dossiers d'inscription à rendre et sur la deuxième inscription, c'est bien indiqué « CHAM ». Apprendre quelques jours après que les CHAM instruments n'existaient plus, qu'elles changeaient de nom, c'était assez surprenant. En effet, je l'ai appris en découvrant la délibération. Je



comprends le sens de tout cela et je comprends aussi que cela pouvait inquiéter les parents. Je suis assez satisfait de cet engagement qui a pour but de redonner leur intérêt aux CHAM et leur nature pour ce qui est des instruments et de la danse. Je vous remercie.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme GRUET** : On m'avait interpellée également sur cette notion de disparition de la CHAM. Je crois que la pédagogie est importante dans ces décisions qui peuvent parfois être comprises de manière erronée. Il serait important, comme l'a dit Jean-Philippe LEFÈVRE, de bien reclarifier les choses pour qu'il n'y ait pas de polémique. Je crois que l'intérêt de l'enfant et des personnes en formation reste l'essentiel et il est important que nous puissions mettre un cadre permettant cette pratique dans de bonnes conditions et surtout que l'on pérennise la section. Je pense qu'il n'y a rien de tel que de ne pas avoir de visibilité dans les choses mises en place sur un territoire.

**M. le Président** : Tout doute est maintenant levé. Nous pouvons délibérer sereinement. Je pense que vous avez bien compris l'explication. Y a-t-il d'autres prises de parole ou d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote la délibération telle que vous l'avez sous les yeux, avec l'amendement qui vient d'être évoqué nous engageant à créer une commission pour pouvoir suivre cette mise en place dans de bonnes conditions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications apportées aux tarifs 2024/2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, ainsi que l'amendement proposé quant à la création d'une commission spécifique comme explicité ci-dessus.*

### **NOTICE N° 19 : FINANCEMENT 2024 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SAINT-AUBIN**

DCC-2024-052

**Mme GUIBELIN** : Par délibération de mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire. Ainsi, depuis cette date, l'École de Musique de Saint-Aubin perçoit une subvention afin d'harmoniser ses tarifs avec ceux du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole (CRD). Il convient d'assurer la stabilité tarifaire en allouant une subvention forfaitaire de 5 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'École de Musique de Saint-Aubin pour l'année 2024 ;
- d'approuver la convention de financement ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution d'une subvention forfaitaire à l'École de Musique de Saint-Aubin pour l'année 2024 d'un montant de 5 000 euros.*

### **NOTICE N° 20 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE TAVAux - PLAN DE FINANCEMENT**

DCC-2024-053

**M. CROISERAT** : Bonsoir à tous. Devenue intercommunale en 2016, la Médiathèque de Tavaux est un maillon important du schéma de Lecture Publique du Grand Dole. Construite dans les années 70, son architecture originale voit ses limites au fil du temps, notamment avec les conséquences de la crise énergétique de 2022, les périodes de chaleur estivale de plus en plus marquées, et la structure vieillissante du bâtiment, qui accentuent les problématiques en matière d'isolation thermique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé une étude pour la rénovation énergétique du bâtiment en décembre 2023 avec le cabinet d'architecte BARREAU.

Les travaux, qui devraient débiter à l'automne 2024 pour une réouverture de la médiathèque prévue à l'automne 2025, prévoiront une isolation thermique de la toiture et des murs, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. Au total, le gain énergétique est estimé à 60 %. Le coût

global de l'opération est estimé à 1 095 455 euros hors taxes et pourrait être financé suivant le tableau ci-annexé.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'opération de rénovation énergétique de la Médiathèque de Tavaux pour un coût prévisionnel estimé à 1 095 455 euros HT ;
- de solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur ces travaux de rénovation ?

**M. CHAUTARD** : Bonsoir à tous. J'ai simplement une question concernant le financement de cette opération. Comme indiqué dans la notice, la médiathèque jouxte l'ALSH et la ludothèque. Je voudrais savoir si c'est un financement de l'opération par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou une opération qui sera également portée par la SPL Grand Dole Développement 39, sachant que cette dernière gère les deux autres bâtiments. Merci.

**M. le Président** : Les deux bâtiments sont indépendants. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte l'opération. Nous ne l'avons pas confiée à la SPL.

**M. CHAUTARD** : Sur quels critères ? Qui propose de financer un marché soit en direct, soit par la SPL ? Y a-t-il des critères particuliers ?

**M. le Président** : Non, cela dépend des opportunités, des charges de travail des uns et des autres. Cela dit, il faut que ce soit intéressant. L'intérêt que la SPL soit sur l'ALSH est que cela nous permettait d'étaler l'investissement dans le temps. Là, nous sommes sur une opération plus ponctuelle et moins structurante. Nous les examinons au coup par coup, en fonction des opportunités financières. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement pour la rénovation énergétique de la Médiathèque de Tavaux.*

## **NOTICE N° 21 : PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, ÉDUCATIF ET SOCIAL DE LA MÉDIATHEQUE DE TAVAUX**

DCC-2024-054

**M. LEFÈVRE** : Vous imaginez bien qu'un tel projet de rénovation ne trouve un intérêt que parce qu'il y a un projet scientifique, culturel, éducatif de la Médiathèque de Tavaux. Je voudrais d'abord féliciter les équipes et plus directement la Directrice du réseau des médiathèques, car cela a été un très beau travail. C'est notamment parce qu'il y a ce projet que vous avez vu la part de l'État dans les travaux à mener. Sans projet, il ne pouvait pas y avoir pour autant une réhabilitation. Je vous passe les détails, mais ce document peut mériter d'être consulté. En gros, l'idée est de faire de cette médiathèque un espace culturel pour ce secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, bien sûr de créer un service numérique participatif et ouvert à de nouvelles pratiques. L'idée est d'avoir un espace très ouvert, mais je pense que nous le découvrirons. C'est extrêmement intelligent.

Je crois surtout qu'il s'agit de faire de ce bâtiment un espace où nous pourrions développer toute une politique d'actions culturelles, qui des expositions, qui des accueils d'artistes, d'écrivains, etc. Les bibliothèques n'existent plus. Il faut nous le dire. Nous faisons d'abord des espaces culturels, multiarts et multiprojets. C'est bien ce qui est porté non seulement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi par l'équipe de professionnels qui a travaillé sur le sujet. Ce document est donc indispensable, vous l'avez compris, d'une part pour fixer les objectifs d'exploitation de la future Médiathèque de Tavaux, et d'autre part pour répondre aux conditions d'octroi du concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) du ministère de la Culture.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Médiathèque de Tavaux, établi pour une durée de 3 ans.

Je précise à l'ensemble des collègues qu'évidemment, la Directrice est venue présenter ce projet en détail devant la commission Culture de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Avez-vous des questions ou des observations sur ce projet scientifique, pour ceux qui se sont un peu penchés dessus ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Médiathèque de Tavaux, établi pour une durée de 3 ans.*

**NOTICE N° 22 : ACQUISITION DE TERRAINS A LA SOCIETE TRANSPORTS GEORGES ET SCHMITT (TRANSALLIANCE)**

DCC-2024-055

**M. RYAT** : Bonsoir à tous. La société Transports GEORGES et SCHMITT (groupe TRANSALLIANCE) a fait part à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de son intention de céder son site de Tavaux composé de trois parcelles, dont une partiellement bâtie, pour une surface totale de 12 588 mètres carrés. La localisation privilégiée de ce site au sein du pôle économique de Tavaux (secteurs Fermouche, et Charmes d'Amont, à proximité avec le Pôle INNOVIA) présente un caractère d'opportunité fort pour la collectivité, en vue d'une mise à disposition future pour de l'activité économique et/ou pour d'autres usages à caractère collectif (extension possible de la déchèterie de Tavaux). Il est donc proposé d'acquérir une partie des parcelles pour une superficie totale d'environ 7 100 mètres carrés moyennant le prix de 35 euros hors taxes du mètre carré.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver l'acquisition des parcelles ZE 92, ZE 93 ainsi qu'une partie de la parcelle ZE 18 pour une superficie d'environ 4 200 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, soit une surface totale d'environ 7 100 mètres carrés au prix de 35 euros HT du mètre carré ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Accessoirement, cela n'échappera pas non seulement aux Tavellois, mais aussi aux habitants du secteur, que nous sommes à proximité de la déchèterie. Ce sera aussi peut-être l'opportunité de moderniser cette déchèterie en récupérant de la surface supplémentaire grâce à cette emprise foncière. Avez-vous des questions sur cet achat ?

**M. CHAUTARD** : Bonsoir, Thomas. J'aurais aimé savoir à peu près depuis quand la société GEORGES et SCHMITT vous a fait part de la vente de ce terrain. Pour ma part, j'ai eu vent que plusieurs entreprises étaient également intéressées par l'achat de ce terrain. Je citerai le garage PEUGEOT, l'entreprise ROGER MARTIN, un groupe d'investisseurs. Pourquoi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se substitue-t-elle à des entreprises pour l'acquisition de ce terrain ?

**M. RYAT** : Comme vient de le rappeler Monsieur le Président, c'est pour étendre le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Nous avons discuté avec l'entreprise PEUGEOT. Il y a eu un accord entre les vendeurs et l'entreprise PEUGEOT. Il y a eu un accord avec toutes les personnes. Tout le monde s'est réuni et nous avons trouvé un accord ensemble.

**M. CHAUTARD** : Oui, mais de quel accord s'agit-il ?

**M. le Président** : L'accord est que PEUGEOT rachète la partie construite et que nous rachetons le reste. Les autres parties que vous évoquez n'ont pas manifesté de souhait à l'instant T, mais nous aurons des possibilités et nous revendrons le moment venu si cela se présente. Par ailleurs, le maire de Tavaux me rappelait en aparté que la Mairie de Tavaux cherchait à récupérer cette emprise foncière depuis longtemps. C'est vrai que la société TRANSALLIANCE n'a plus beaucoup d'activité depuis un certain temps. C'est une surface morte que nous essaierons de redynamiser. C'est donc une opportunité. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de terrains à la société Transports GEORGES et SCHMITT (TRANSALLIANCE) selon les modalités indiquées ci-dessus.*

**NOTICE N° 23 : ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET CERELIA FRANCE**

DCC-2024-056

**M. RYAT** : Au cours de l'année 2023, la société CERELIA basée à Rochefort-sur-Nenon a présenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole son projet de développement, dont l'objectif est d'aboutir à une augmentation de 50 % de la capacité de production de l'usine actuelle à l'horizon 2026. Afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet de développement du site, il a été proposé un échange sans soulte d'une emprise, propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

d'environ 8 500 mètres carrés, située du côté ouest de leur bâtiment actuel pour permettre l'extension des lignes de production, contre un tènement foncier d'environ 8 500 mètres carrés situé du côté est et propriété de CERELIA. Ce sera donc simplement un échange entre les deux parties.

Enfin, dans le cadre du raccordement de ce projet d'extension aux divers réseaux, le dévoiement de la rue de la Croix blanche, depuis la rue des Entrepôts jusqu'aux propriétés de Monsieur GROS, sera intégralement pris en charge par CERELIA France.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'échange d'une partie de la parcelle AC 189 pour une superficie d'environ 8 500 mètres carrés au profit de CERELIA France contre une emprise foncière d'environ 8 500 mètres carrés issue des parcelles AB 585 et AB 133 au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les surfaces étant à parfaire par voie de géomètre ;
- de préciser que cet échange est consenti sans soulte ;
- de préciser que le dévoiement de la rue de la Croix blanche depuis la rue des Entrepôts jusqu'aux propriétés de l'entreprise GROS, en maintenant la desserte publique de celle-ci, sera intégralement pris en charge par CERELIA France ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. C'est un dénouement heureux. Cette opération est en cours depuis longtemps. Nous sommes parvenus à trouver une solution, et c'est bien si CERELIA poursuit ses investissements en la matière. Avez-vous des questions sur cet échange ?

**M. GOMET** : Je voulais avoir des précisions concernant le terrain qui sera acquis. A-t-il déjà une destination qui est projetée ? Par ailleurs, nous nous rapprochons du ruisseau. C'est le terrain en pente dans ce sens. Ce terrain est-il classé en zone humide ?

**M. RYAT** : Aucune destination n'est prévue. Mais cela arrange la société CERELIA, parce qu'ils ont leur bâtiment administratif sur le côté gauche, et cela les arrangerait d'étendre leur ligne de production sur cette partie. Ils mettraient leur bâtiment administratif de l'autre côté de la voirie. C'est pour leur simplifier la tâche dans l'extension du bâtiment plutôt que de refaire un nouveau bâtiment ailleurs.

**M. GOMET** : Vous n'avez pas répondu à ma question.

**M. le Président** : Nous n'avons pas de vocation sur le terrain dont nous devenons propriétaires. Il n'y a pas de fléchage aujourd'hui, d'autant plus qu'il doit être classé en zone humide.

**M. GOMET** : Y a-t-il une possibilité de maintenir ce terrain en zone humide justement pour garder des équivalences par rapport à l'artificialisation ou pour limiter l'artificialisation ? Ou comptez-vous le maintenir en tant que terrain constructible pour d'autres entreprises ?

**M. le Président** : Il est à ce jour dans le PLUi comme étant une zone constructible, sauf que vous connaissez les textes aussi bien que moi, voire mieux. De toute manière, si jamais nous devons le construire, il faudrait évidemment trouver une compensation. Nous en sommes là. Rien n'est prévu aujourd'hui. Il est en zone constructible, mais il n'y a pas de projet de construction à l'heure actuelle. Si nous devons avancer sur un projet de construction, selon les textes, le porteur de projet ou nous devrions trouver une compensation. Cela dit, nous ne cherchons pas à bétonner coûte que coûte. Cela dépendra des opportunités. Il peut très bien rester en l'état, ce n'est pas gênant. C'est vrai qu'il est situé le long de la petite rivière. Il n'y a pas d'urgence en la matière. En tout cas, nous n'avons pas de pression à ce jour. Y a-t-il d'autres questions sur cet échange ? Je n'en vois pas. Si vous voulez bien, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'échange sans soulte de deux emprises de 8 500 mètres carrés appartenant respectivement à CERELIA et à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le dévoiement de la rue de la Croix Blanche depuis la rue des Entrepôts jusqu'à la propriété GROS intégralement à la charge de CERELIA.*

#### **NOTICE N° 24 : CONTRAT DE PRET A USAGE AU PROFIT DE MONSIEUR ARNAUD BOUCHARD**

DCC-2024-057

**M. ROY** : Monsieur Arnaud BOUCHARD, un exploitant agricole de Saint-Aubin en cours de développement d'une activité d'élevage ovin/caprin, a pris attache auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour récolter du foin sur la partie des terrains encore disponibles à la vente dans la zone des Prés de Bresse à Saint-Aubin. Aujourd'hui, dans l'attente d'une cession des parcelles concernées, il est proposé qu'un contrat de prêt à usage soit signé entre la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur Arnaud BOUCHARD afin de notifier les droits et les devoirs de chaque partie durant la période de prêt.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes du contrat de prêt à usage entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur Arnaud BOUCHARD pour la fauche sur la parcelle ZM 133 sise à Saint-Aubin ;
- de préciser que ce prêt est consenti à titre gratuit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que ce prêt à usage est une location précaire. Y a-t-il des questions sur cette opération ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes du contrat de prêt à usage entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur Arnaud BOUCHARD pour la fauche sur une parcelle à Saint-Aubin.*

### **NOTICE N° 25 : REGLEMENTS DES SERVICES DU RESEAU DE TRANSPORT GRAND DOLE MOBILITES - SEPTEMBRE 2024**

DCC-2024-058

**M. SOLDAVINI** : Merci, Monsieur le Président. Suite au renouvellement du contrat d'exploitation des services de mobilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en septembre 2023, des ajustements sont apportés aux règlements des services de transport, notamment le règlement communautaire des transports 2024/2025, les règlements du Flexi PMR et Flexi Séniors. Cela concerne essentiellement quelques petits ajustements, avec la mise en place de mesures suite à des absences lors de réservation sur des services à la demande et des annulations de dernière minute répétitives. Pour le reste, le règlement de transports est inchangé par rapport à celui que nous avons voté l'an passé. Aucune modification n'est proposée pour le service de location de vélos longue durée.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le règlement communautaire des transports 2024/2025, le règlement du service Flexi PMR, le règlement du service Flexi Séniors, ainsi que les conditions générales de location de vélos longue durée tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser leur diffusion.

**M. le Président** : Merci, Grégory. Avez-vous des questions ou des interrogations sur ce règlement ? Je conviens que ces déplacements ne sont pas très pratiques pour créer des débats fluides.

**M. DRUET** : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question concernant le règlement du service Flexi Séniors. Pourquoi avez-vous limité l'âge à 75 ans ? Une étude a-t-elle été menée ? En effet, je n'étais pas présent en septembre lorsque vous aviez voté le rapport. Merci.

**M. SOLDAVINI** : Je rappelle que ce service Flexi Séniors est un service d'expérimentation. Lorsque nous avons lancé notre cahier des charges de la DSP, nous nous étions effectivement demandé à quel public nous ouvririons ce type de service. Des statistiques avaient été faites à l'époque. Nous avons arrêté cet âge à partir de 75 ans pour ce service, car il apparaissait qu'en dessous de 75 ans, la plupart des personnes pouvaient avoir beaucoup plus facilement accès au réseau proprement dit.

Nous nous sommes dit également que c'était un service en phase d'expérimentation. Rien ne dit qu'un jour, nous ne bougerons pas sur cet âge. Néanmoins, nous sommes encore en phase d'expérimentation aujourd'hui. C'est un tout nouveau service, nous devons le faire connaître le plus possible. Il est en service depuis le mois de septembre. Les chiffres sont grandissants, mais nous pouvons nettement mieux faire. C'est pour cette raison que pour l'instant, l'idée est de rester sur ce public de plus de 75 ans qui nous paraît être le public le plus en attente de ce type de service particulier.

**M. le Président** : Merci. Il est vrai que plus les années passent et plus on fait jeune à 75 ans. Y a-t-il d'autres questions sur ce règlement ? Je vous propose de le mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le règlement communautaire des transports 2024/2025, le règlement du service Flexi PMR, le règlement du service Flexi Séniors, ainsi que les conditions générales de location de vélos longue durée.*

**NOTICE N° 26 : TARIFS DES SERVICES DU RESEAU GRAND DOLE MOBILITES - SEPTEMBRE 2024**

DCC-2024-059

**M. SOLDAVINI** : Le contrat pour l'exploitation des services de mobilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, regroupant les différents services de transport collectif ainsi que la mise en place de service de location de vélos, a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 7 ans. Il est conclu avec l'opérateur privé KEOLIS et il a été transféré à la Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP) créée à cet effet. Au regard des conditions du contrat et du contexte sociétal actuel, il est proposé de ne pas faire évoluer les tarifs votés à la même période l'année dernière. Nous gardons ainsi exactement la même gamme tarifaire.

Vous aurez noté simplement que nous avons retiré la notion de duplicata de cartes souples dans la mesure où ces cartes souples n'existent plus aujourd'hui. Néanmoins, pour le reste, les tarifs restent les mêmes et ils restent globalement très attractifs pour une communauté d'agglomération de la taille de la nôtre si nous regardons ce qui se fait ailleurs sur le territoire. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs des services du réseau Grand Dole Mobilités applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs des services du réseau Grand Dole Mobilités applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.*

**NOTICE N° 27 : CONVENTION DE PARTENARIAT - EXPERIMENTATION DE L'AMENAGEMENT D'ESPACES DE PRAIRIES A L'INTERIEUR DU MASSIF DE LA FORET DE CHAUX**

DCC-2024-060

**M. MEUGIN** : Bonsoir. L'indice nocturne d'abondance mesuré chaque année sur le massif de la forêt de Chaux fait état d'une densité de cervidés supérieure à la capacité d'accueil du milieu forestier. En réponse à la consommation des plantations et des semis issus de la régénération naturelle par des animaux, en particulier les chênes, nuisant aux efforts de renouvellement forestier engagés dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, il est proposé d'expérimenter de nouveaux aménagements cynégétiques avec l'implantation de microprairies au sein de la forêt domaniale pour que les cervidés puissent s'y nourrir et se détournent ainsi de la forêt.

La convention jointe à la présente délibération organise cette expérimentation, dont le Pays Dolois-Pays de Pasteur sera le maître d'ouvrage. L'ONF (Office National des Forêts) en sera le maître d'œuvre. Il sera chargé de la sélection des espèces en privilégiant des essences locales et en prenant en compte le réchauffement climatique. Il encadrera les travaux (préparation des sols, ensemencement...) et l'entretien annuel par fauche classique.

Le coût de cette expérimentation sera au maximum de 50 000 euros TTC. Il sera réparti entre l'État, le Pays Dolois, l'ONF, la Fédération Départementale des Chasseurs et les trois EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les Communautés de Communes Jura Nord et du Val d'Amour. Ceux-ci participeront à hauteur de 20 %, soit au maximum 10 000 euros, répartis en trois tiers.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'État, le Pays Dolois, l'ONF, la Fédération Départementale des Chasseurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes Jura Nord, la Communauté de Communes du Val d'Amour, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci, Olivier, de cette présentation. Avez-vous des questions ? La présentation a été assez claire, me semble-t-il. Il n'y a pas de question. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de partenariat entre l'État, le Pays Dolois, l'ONF, la Fédération*

*Départementale des Chasseurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes Jura Nord, la Communauté de Communes du Val d'Amour pour l'expérimentation de l'aménagement d'espaces de prairies à l'intérieur du massif de la Forêt de Chauz*

**M. le Président** : Nous arrivons aux huit dernières questions concernant des comptes-rendus de rapport. Pour que ce soit bien clair, j'ai demandé aux rapporteurs d'être le plus succinct possible, d'avoir une ou deux *slides* de présentation au maximum. Bien évidemment, vous souleverez les questions que vous souhaitez soulever, sachant que vous avez dû recevoir les rapports dans les notices qui vous ont été adressées.

### **NOTICE N° 28 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE DOLEXPO – ANNEE 2023**

DCC-2024-061

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. PÉCHINOT** : Bonsoir à tous. Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de « Dolexpo-Parc du Jura » avec la SPL Hello Dole. Le contrat a été conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une période de deux ans, renouvelable expressément une fois pour une durée de deux ans.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public produise chaque année à l'autorité délégante, un rapport d'activité qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité délégante, qui en prend acte. Le présent rapport expose les activités liées à la gestion de « Dolexpo-Parc du Jura » sur l'année 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2023 ci-annexé, relatif à la gestion de « Dolexpo-Parc du Jura » par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci de ce rapport. Vous avez à l'écran les chiffres significatifs. L'année du Covid a connu une reprise laborieuse. Je vous rappelle qu'en 2022, nous avons aidé financièrement pour équilibrer les comptes. L'année 2023 est redevenue une année quasiment normale avec une poursuite de l'activité. Vous voyez que nous sommes à 59 000 visiteurs, contre 55 000 en 2022. Nous avons eu 29 manifestations en 2023, contre 32 en 2022, mais le nombre de manifestations à peu d'importance. C'est souvent l'importance de la manifestation qui est le plus important.

Le chiffre d'affaires est à hauteur de 267 000 euros, contre 165 000 euros en 2022. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais dès à présent, l'année 2024 se présente sous de meilleurs auspices. C'est surtout ce qu'il faut retenir. Nous avons une activité qui se développe bien. Nous travaillons sur des aménagements à poursuivre pour rendre ce hall d'exposition encore plus accueillant pour les organisateurs de manifestations. Avez-vous des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2023 relatif à la gestion de « Dolexpo-Parc du Jura » par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

### **NOTICE N° 29 : COMPTE RENDU D'ACTIVITES - CONCESSION SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 - ANNEE 2023**

DCC-2024-062

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. le Président** : Là encore, vous connaissez bien la structure. Vous avez à l'écran les concessions qui ont été signées. Vous avez tout d'abord, la construction et le financement des travaux d'un bâtiment d'extension de la salle de spectacle de Solvay, l'ALSH. Nous avons fait la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle de la ludothèque, en continuité, la réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque, l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier. Tout cela est pour une durée de 20 ans, parce que le gros contrat a été cassé en 2019. Voilà pour l'ensemble des travaux faits sur cet aménagement sur l'ancien CE Solvay pour un montant de 2 339 000 euros financé comme indiqué sur la *slide*. Il s'agit donc essentiellement de la concession mise en place avec G2D39 et dont nous devons faire un rapport. Avez-vous des questions sur l'exécution de cette concession ?

**M. CHAUTARD** : J'ai différentes questions. On nous présente un rapport de concession, donc un CRAC (Compte-Rendu annuel d'Activités de Concession). C'est la première fois que l'on nous présente ce CRAC relatif à la concession de Tavaux. Les autres années, on nous présentait un rapport de la SPL Grand Dole Développement 39. Ici, nous sommes limités uniquement à une concession de travaux pour Tavaux. À partir de quelle date peut-on avoir le rapport annuel des élus mandataires de la SPL, le rapport global ? Par ailleurs, comme indiqué sur la notice, chaque année, la SPL rédige un compte-rendu d'activités de cette concession. Il n'y en a pas eu en 2021 ni en 2022. Comment fait-on pour avoir ces rapports des années antérieures ?

**M. le Président** : Plusieurs réponses. Tout d'abord, sur la SPL, le compte-rendu sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire du mois de septembre. Comme chaque année, la SPL fait son rapport de son compte-rendu d'activités. Pour le contrat de concession, nous avons un rapport annuel. Honnêtement, je ne me souviens plus s'il a été explicitement isolé ou s'il a été intégré dans la présentation de la SPL. Je ne m'en souviens pas, mais nous allons vérifier. Cela dit, vous avez raison, les textes prévoient un compte-rendu annuel sur les concessions, plus le rapport de la SPL.

**M. CHAUTARD** : Si je comprends bien, en septembre, nous aurons le rapport complet.

**M. le Président** : Le rapport de la SPL, oui.

**M. CHAUTARD** : Merci.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous poursuivons. Je vous remercie d'avoir pris acte de ce compte-rendu de concession.

*Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu d'activités 2023 de la concession de travaux pour la réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et la construction d'un ALSH à Tavaux confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Dole Développement 39.*

### **NOTICE N° 30 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023**

DCC-2024-063

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. MEUGIN** : Merci, Monsieur le Président. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. À ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) lui ont été transférés, y compris les contrats des SEMOP DOLEA Eau et DOLEA Assainissement qui sont délégataires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 13 ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte. Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité de l'exercice 2023 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement ainsi que des éléments concernant Goux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Vous avez à l'écran les chiffres clés sur l'eau. Nous avons 1 350 mètres cubes consommés. Vous avez compris que cela ne concerne que la ville de Dole, DOLEA étant liée à ce contrat. Il y a tous les chiffres caractéristiques, dont les 156 000 mètres de réseau concernant Dole. Les tarifs sont rappelés, de même que le montant des investissements. Le réseau est plutôt de bonne facture, puisqu'il y a 81 % de rendement.

Nous passons à l'assainissement. Là encore, vous avez les chiffres clés du réseau d'assainissement en 2023. Vous voyez sur la partie gauche de votre écran la partie propre à l'assainissement dolois, au réseau, avec les 12 285 abonnés, les 18 kilomètres de réseau curé, les 5 kilomètres de réseau inspecté, l'ensemble des prestations qui ont été faites, les 1,5 million de mètres cubes assujettis traités dans la station d'épuration. Nous voyons qu'il y a 225 000 euros d'investissement, ce qui correspond au contrat de concession qui suit son cours. Vous avez ensuite les travaux neufs réalisés pour 10 000 euros.



Pour le traitement d'assainissement, c'est bien sûr la station de Choisey dans laquelle il y a beaucoup plus de mètres cubes dans la mesure où nous récupérons d'autres collectivités, comme cela vient d'être rappelé. Il y a pour 2,6 millions de mètres cubes d'eau collectés, 74 000 mètres cubes déversés en tête de station. Ce sont 40 % de charges organiques, 89 000 euros d'investis, 69 000 euros en renouvellement. Vous avez ensuite l'ensemble des rendements moyens par paramètre. Cette station se porte plutôt bien, elle suit son cours.

Avez-vous des questions sur ces comptes-rendus d'activités de DOLEA Assainissement ? Accessoirement, nous avons passé dans le compte financier unique les dividendes reçus par DOLEA, DOLEA dégageant des résultats qui sont remontés dans le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. S'il n'y a pas de question sur DOLEA ni sur l'eau ou l'assainissement, vous en prenez acte. Je vous en remercie.

*Le Conseil Communautaire prend acte des rapports annuels d'activité de l'exercice 2023 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement et des éléments concernant Goux.*

**M. le Président** : Nous passons au rapport suivant sur SOGEDO que nous présente aussi Olivier MEUGIN en l'absence de Gérard FERNOUX-COUTENET.

### **NOTICE N° 31 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE SOGEDO SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2023**

DCC-2024-064

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. MEUGIN** : Suite à la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue aussi transférer la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. À ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) relatifs à l'assainissement collectif sur les communes où ce service avait été délégué auparavant lui ont été transférés. Les présents rapports exposent les activités d'assainissement collectif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 sur le territoire de l'ancien Syndicat de la Vèze et des communes d'Authume, Crissey, Éclans-Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin et Villette-lès-Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité de l'exercice 2023 du délégataire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Dans le rapport tel que vous l'avez sous les yeux, il y a la ventilation par commune de l'ensemble des prestations faites chaque année, les volumes traités, etc. Bien sûr, le gros morceau qu'est le Syndicat de la Vèze est le principal, car il regroupe plusieurs communes. Avez-vous des questions sur ce rapport concernant l'assainissement collectif ? S'il n'y a pas de question ni d'observation, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2023 de SOGEDO pour les contrats de DSP Assainissement concernant l'ancien Syndicat de la Vèze et des communes d'Authume, Crissey, Éclans-Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin et Villette-lès-Dole.*

### **NOTICE N° 32 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPANC – ANNEE 2023**

DCC-2024-065

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. STOLZ** : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié la gestion de son service public de l'assainissement non collectif *via* une Délégation de Service Public (DSP) aux sociétés SUEZ et SOGEDO. Comme dans les rapports précédents, le délégataire doit fournir un rapport avant le 1<sup>er</sup> juin et on doit le présenter à l'assemblée délibérante. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il expose les activités du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Vous avez à l'affichage quelques chiffres clés. Nous avons notamment un parc de 3 063 installations. Au total, nous avons dû réaliser un peu plus de 200 contrôles, entre les contrôles périodiques, les contrôles

de diagnostics, les contrôles de réalisation et de conception. Vous avez aussi les résultats financiers des deux entreprises pour cette compétence.

**M. le Président** : Merci pour cette gestion des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Avez-vous des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2023 des délégataires SUEZ et SOGEDO.*

### **NOTICE N° 33 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GOLF - ANNEE 2023**

DCC-2024-066

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. MONNERET** : Depuis novembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de l'exploitation du golf du Val d'Amour dans le cadre d'une Délégation de Service Public, pour une durée de 20 ans.

Le présent rapport est assez conséquent, sur 85 pages. Quelques éléments clés vous sont projetés derrière moi. J'ai fait ressortir quelques faits saillants que je voulais partager avec vous en plus de cette *slide*. Nous avons une légère baisse du chiffre d'affaires due à la météo et aux pratiques hors adhérents, une image qui ne fait qu'augmenter, avec un taux de satisfaction à 90 %, une hausse du nombre d'adhérents de 16 % et énormément d'actions pour la jeunesse. Ces deux années du directeur Kenny JUILLET, pour le citer, sont une totale réussite. Aujourd'hui, il va changer de direction, puisqu'il part sur le golf de Dijon.

En tout cas, il y a eu un travail très collaboratif aussi bien sur les investissements qu'ils ont porté avec notre aide, celle du Département notamment, qui paient aujourd'hui dans les résultats. Certes, le résultat de la DSP est toujours un peu négatif, mais il y a de nombreux facteurs tels que la charge personnelle ou les coûts d'exploitation qui ne font que croître. C'est plutôt une belle réussite, parce que depuis quatre ou cinq ans, l'image du golf ne fait que monter et il attire énormément de monde, ce qui est plutôt une belle satisfaction.

Sur la diapositive, vous pouvez voir les différentes données, que ce soit le nombre d'abonnés par rapport à 2022, les *green fees* (pratiquants qui viennent à la journée, qui ne sont pas des adhérents du golf du Val d'Amour), le *practice* (petit terrain d'entraînement), tout ce qui est enseignement (par rapport à des professeurs), tout ce qui est boutique. Vous voyez que la boutique est en légère baisse. Il nous a expliqué que cette baisse était assez cyclique. Dans la mesure où les joueurs s'équipent tous les deux ans, l'année 2022 était bonne, l'année 2023 est mauvaise. Nous attendons un meilleur résultat pour 2024.

Il porte toujours des investissements pour maintenir l'exploitation dans la meilleure des conditions. Il y a eu ainsi plusieurs investissements, comme un tracteur, des nouvelles machines pour laver les balles de golf, un aménagement d'une passerelle qui pallie les débordements suite à la montée des eaux notamment, sachant que c'est une zone Natura 2000. Par conséquent, nous sommes vigilants à tout ce qui s'y passe en termes d'environnement.

**M. le Président** : Merci, Christophe. Avez-vous des questions sur cette DSP du golf ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2023 du délégataire Blue Green chargé de la gestion du golf intercommunal du Val d'Amour.*

### **NOTICE N° 34 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS - JANVIER A AOUT 2023**

DCC-2024-067

**M. SOLDAVINI** : Nous traitons du rapport de la DSP, puisque la DSP était sur les huit premiers mois de l'année. Les évolutions faites sur cette période et retracées dans le rapport concernent essentiellement le fonctionnement du service PMR qui était passé d'adresse à adresse. La mise en place d'une navette spécifique pour la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon nous a permis de tester une première expérimentation pour mettre en place aujourd'hui le service de la ligne Lizia. Vous avez également un rappel de tous les services également en place. À noter dans les chiffres une progression assez importante de la fréquentation sur le réseau de 3,79 % par rapport à l'année précédente. Vous

avez d'autres chiffres détaillés en fonction du service, que ce soit des lignes urbaines ou des services à la demande.

Il vous est ainsi proposé :

- de prendre acte du rapport d'activité de janvier à août 2023 remis par le délégataire KEOLIS et annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci de cette prise d'acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de janvier à août 2023 remis par le délégataire KEOLIS.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la deuxième tranche du mois de septembre à décembre.

### **NOTICE N° 35 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC GRAND DOLE MOBILITES – SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023**

DCC-2024-068

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. SOLDAVINI** : Absolument, et là, nous ne sommes plus en DSP. Nous avons basculé en concession de service public. C'est la SEMOP Grand Dole Mobilités. Il y a toute l'évolution du réseau sur laquelle je ne reviens pas forcément. Vous avez également le changement du nom du réseau, bien évidemment. Vous avez une *slide* qui récapitule un peu toutes ces nouveautés. Il faut retenir qu'entre septembre et décembre, la fréquentation totale du réseau Grand Dole Mobilités a augmenté de 10,9 % par rapport à la même période de l'année précédente, pour s'établir à un peu plus de 500 000 voyages sur cette période. C'est déjà quelque chose d'assez intéressant. Par ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, les services Flexi sont encore développés, que ce soit le Flexi Agglo qui fonctionne déjà bien et le service Flexi Séniors qui n'apparaît pas ici, mais pour lequel nous devons continuer de travailler et de communiquer.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité de septembre à décembre 2023 de la Concession de Service Public Grand Dole Mobilités annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci de cette présentation pour la deuxième partie de l'année. Avez-vous des questions sur cette nouvelle SEMOP, cette nouvelle concession ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte, comme cela a été sollicité.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de septembre à décembre 2023 de la Concession de Service Public Grand Dole Mobilités.*

### **NOTICE N° 36 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE EQUALIA – DSP POUR LA GESTION DE TROIS EQUIPEMENTS NAUTIQUES**

DCC-2024-069

*Une présentation est projetée en séance.*

**M. MONNERET** : Nous terminons par une journée estivale. Nous pouvons terminer avec les espaces aquatiques, ce qui, je trouve, est une belle transition. Vous avez en diapositive les fréquentations ainsi que les chiffres d'affaires et les activités principales qui se sont faites tout au long de l'année 2023. Globalement, j'ai fait ressortir quelques faits saillants du contrat. Nous avons une stabilité du directeur d'exploitation. Nous avons eu quelques remous depuis le début de la DSP, et depuis 18 mois, nous avons un directeur qui « tient la route », ce qui est plutôt plaisant, puisque cela se passe relativement bien avec les services et avec nous, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous pouvons retenir une hausse sensible en 2023 de la fréquentation à l'espace Pierre Talagrand qui est le vaisseau amiral de notre DSP, qui participe et qui contribue au développement de notre territoire sur la partie aquatique, puisqu'il est ouvert 365 jours par an.

Évidemment, les fréquentations sur l'aquaparc et la piscine Léo Lagrange sont variables suivant la météo, comme vous le savez tous. Nous pouvons ainsi avoir des années fastes et des années moins fastes. Je ne vais pas vous cacher que juin 2024 n'est pas une période faste et vous savez pourquoi. C'est toujours compliqué pour notre exploitant EQUALIA d'arriver à maintenir des chiffres à l'équilibre.

Nous pouvons quand même remarquer que globalement, sur 2023, nous avons une perte sur leur CEP (Compte d'Exploitation Prévisionnel), puisqu'en réalisé, ils sont à -80 000 euros. Nous pouvons aussi remarquer comme fait notable qu'ils développent de plus en plus d'activités. À l'Aquaparc Isis, ils ont remis à neuf de nombreux jeux pour les très jeunes. Ils ont plutôt une politique marketing assez développée, ce que nous ressentons par l'augmentation des fréquentations.

Ce sont aussi de nombreuses animations à l'espace Pierre Talagrand. Même si nous pouvons parfois voir quelques commentaires malheureux postés sur les réseaux sociaux, cela reste un équipement de qualité.

Il vous est donc proposé :

- o de prendre acte du rapport d'activité du délégataire pour l'année 2023, ci-annexé ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

*Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité de la société EQUALIA chargée de la gestion des 3 équipements nautiques du territoire (espace Pierre Talagrand, Aquaparc Isis et piscine Léo Lagrange) pour l'année 2023.*

**M. le Président** : J'en ai terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses, des demandes de prise de parole ? S'il n'y a rien de particulier, je vous remercie de votre attention et je remercie le maire de Dole de son invitation au petit verre de l'amitié qui suit.

*La séance est levée à 20 heures 10.*

Le secrétaire de séance,

Thierry GAUTHRAY-GUYENET



Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

